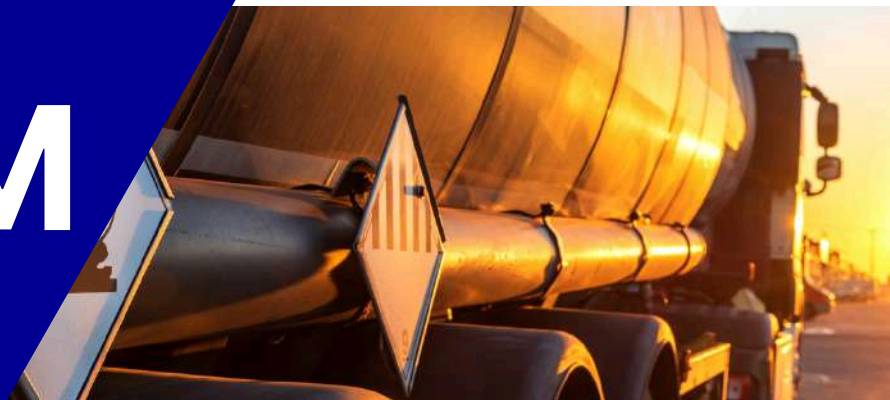


DICRIM



DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES

RISQUES MAJEURS

DOCUMENT À CONSERVER



LA ROCHETTE
Ville de Seine-et-Marne (77)



INFORMER POUR MIEUX AGIR...

Chères Rochettoises, Chers Rochettois,

Votre sécurité, celle de vos familles et celle de vos biens font partie de nos priorités.

Les communes sont toutes exposées à des risques dits majeurs tels les inondations, les incendies...

L'information sur ces risques est essentielle afin d'adopter la bonne attitude dans chaque cas. La Rochette a mis en place, conformément à la loi, un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui permet d'assurer votre protection en coordonnant les tâches entre les élus, les autorités locales ou nationales et les différents services de secours.

Gérer les risques majeurs n'est possible qu'avec une bonne connaissance de ces risques et de l'attitude à adopter.

A cette fin, nous avons conçu, pour la population, un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) que nous avons synthétisé dans ce petit fascicule. Ce document identifie les risques sur notre commune, les zones concernées et les réflexes à adopter à chaque situation.

Nous vous proposons de lire attentivement ce petit document, de le conserver car il comporte des informations utiles et des numéros d'urgence. Il vous permettra d'être acteur de votre propre sécurité.

Mieux informés pour faire face, tel est l'enjeu que s'est fixé la commune en matière de prévention des risques.

Pierre YVROUD
Maire



Sylvie COUDRE
Adjointe au maire
en charge de la sécurité



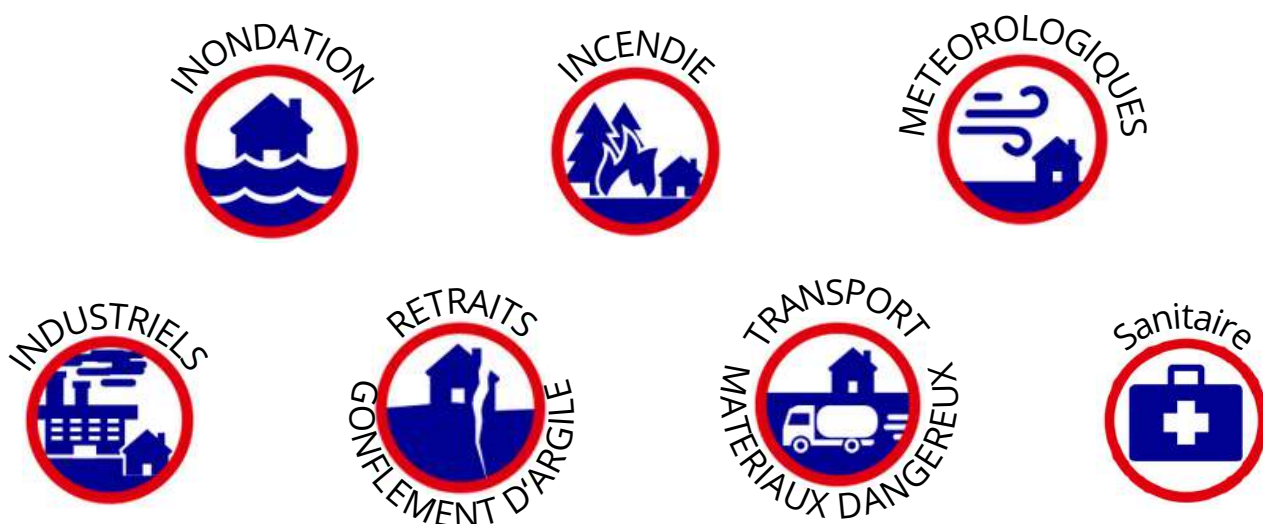
QU'EST CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur est un événement rare mais grave, pouvant provoquer :

- de nombreuses victimes,
- d'importants dégâts matériels,
- des conséquences sur l'environnement.

LES 7 RISQUES MAJEURS A LA ROCHETTE

définis par la Préfecture



COMMENT EST GÉRÉ LE RISQUE PAR LA COMMUNE ?

La commune est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Ce plan organise l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas de danger.

Il comprend trois volets :

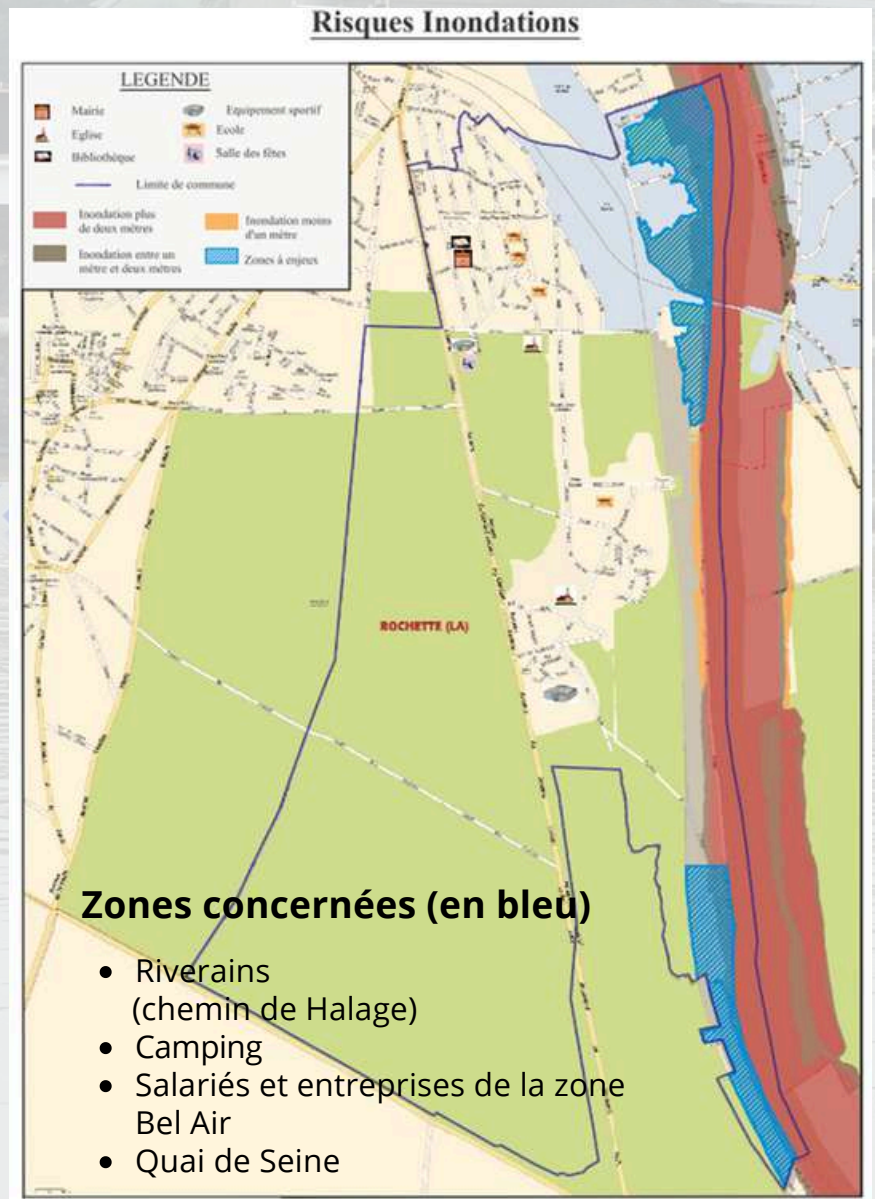
- L'analyse des risques, présentée dans le DICRIM.
- La procédure de gestion de crise, destinée aux élus et au personnel communal.
- Le recensement des moyens et ressources disponibles.

Être informé des risques et des consignes à suivre est essentiel



LES RISQUES D'INONDATION

La Rochette est concernée par un risque inondation lié au débordement de la Seine, sur sa frange Est. Il s'agit d'une inondation de type inondation de plaine, c'est-à-dire que l'eau monte relativement lentement.



CONSEILS

- S'informer sur le site du service de prévision des crues : <https://www.vigicrues.gouv.fr/>
- Anticiper en garant les véhicules en zone sèche et surélever les objets sensibles à l'eau.
- Couper l'électricité, le gaz et l'eau.
- Si vous avez une piscine, rendez les limites visibles pour éviter des accidents.
- Consultez régulièrement le site internet de la mairie et l'application Panneau Pocket.
- La mairie vous préviendra si vous devez évacuer.



LES RISQUES D'INCENDIE

On peut distinguer plusieurs types d'incendies :

- les feux de forêt
- les feux d'habitation avec un risque de propagation aux habitations voisines.

Dans tous les cas d'incendie, la réactivité est très importante.

Zones concernées : les riverains des zones boisées mais aussi tous les habitants. Selon les conditions de vent, plusieurs zones peuvent être impactées. Les fumées peuvent être dangereuses.

CONSEILS

- Appeler le SDIS - 18 ou 112
- Rester connectés aux informations via la radio, les réseaux sociaux, le site internet de la commune, Panneau Pocket.
- Les services de secours ou la commune vous informeront si une évacuation est nécessaire.
- En cas d'évacuation : couper l'électricité et le gaz, évacuer les bouteilles de gaz, ou indiquer leur présence aux services de secours, fermer les portes et les fenêtres.



LES RISQUES METEOROLOGIQUES

La multiplication de phénomènes extrêmes tels que les tempêtes, les mini tornades, chutes de grêle ou de neige constitue un risque important. Les chutes d'arbres, de fils électriques, de tuiles ou toitures ou autres objets sont à redouter.

CONSEILS

- Vérifier les évolutions sur le site internet : www.meteofrance.com
- Rester connectés à l'application Panneau Pocket qui vous transmet les consignes préfectorales
- Ne sortir de votre domicile qu'en cas de nécessité absolue
- Vérifier l'état des routes que vous devez emprunter au 0800 100 200 ou 0826 022 022
- Prévoir dans la voiture un équipement minimum (couverture, nourriture, eau, lampe de poche ...) en cas de blocage.
- Si vous êtes chez vous n'oubliez pas de déneiger devant chez vous et saler le trottoir



LES RISQUES INDUSTRIELS

La commune de La Rochette est soumise au risque « industriel ». Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

Les effets subis dépendent des produits et des quantités impliqués :

- risques d'incendie : brûlures et /ou asphyxies,
- risques de blessures par projection d'éclats et/ou ondes de choc,
- risques de nausées et/ou intoxications,
- risques de pollution environnementale (pollution de la Seine)
- les entreprises à risques ont leur propre plan de prévention.

CONSEILS

- Fuir dans la direction opposée à la zone sinistrée, ne pas revenir sur ses pas
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- Se confiner dans une pièce opposée à l'accident en calfeutrant portes, fenêtres et aérations
- Dans une zone sinistrée, s'éloigner des constructions en prenant garde aux chutes d'objets
- Écouter la radio, suivre les communications officielles, des consignes seront données
- Ne pas téléphoner, laissez les lignes à disposition des secours.



LES RISQUES DE RETRAITS OU GONFLEMENT D'ARGILE

La commune de La Rochette est soumise au risque « retrait-gonflement des argiles » sur la commune. Ce risque est limité à une zone extrêmement restreinte.

Les sols argileux se rétractent en période de sécheresse et se dilatent en période pluvieuse, ce qui se traduit par des tassements différentiels qui peuvent occasionner des dégâts parfois importants sur les constructions.

Les zones concernées sont : le Chemin de Halage et l'Allée du Bois Coulant.

- Les risques ne sont pas immédiats mais une vérification régulière des constructions sur ces zones est conseillée.



LES RISQUES D'ACCIDENTS DE TRANSPORT DE MATERIAUX DANGEREUX

Le risque « Transports de matières dangereuses » (T.M.D.) est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferroviaire, navigable et par canalisations de matières dangereuses, telles que les produits inflammables, explosifs, toxiques, corrosifs ou radioactifs.



CONSEILS

- Prévenir les secours en leur indiquant, si possible, les codes et symboles inscrits sur le véhicule TMD.
- Fuir dans la direction opposée au sinistre.
- Ne pas fumer ni provoquer d'étincelles



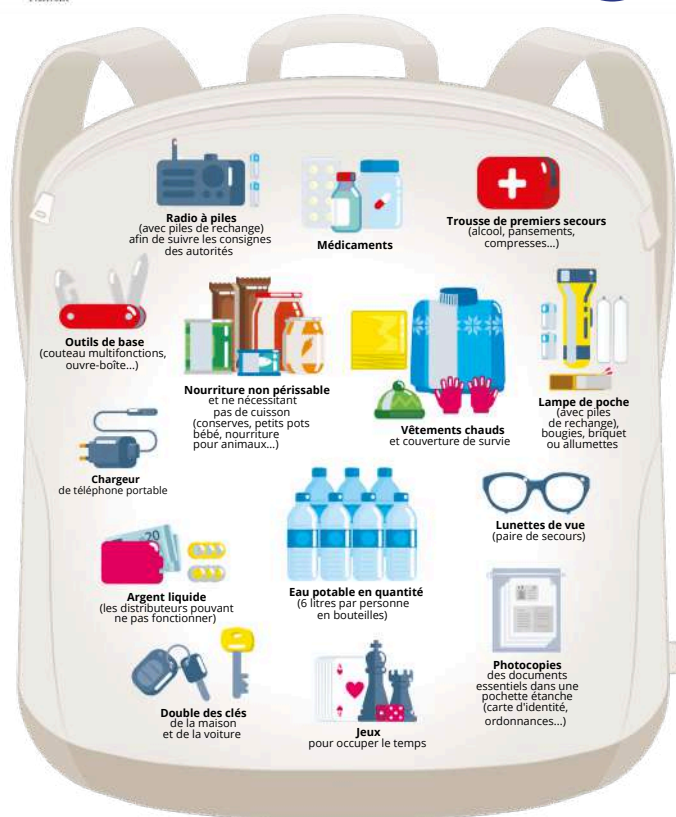
LES RISQUES SANITAIRES

- Pandémie
- Contamination radioactive

Les différentes recommandations et prescriptions de l'Organisation Mondiale de la Santé ainsi que les consignes de la préfecture nous indiqueront la conduite à tenir.

Vous pouvez consulter le site de la ville et panneau Pocket.

Restez chez vous sauf obligation.



CONSEILS

- Avoir votre sac d'urgence avec vos papiers, vos clés, vos médicaments, des vêtements chauds, de l'eau et un peu de nourriture, un téléphone et son chargeur, une lampe de poche .
- suivre les instructions des autorités en cas d'évacuation.
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. Le personnel communal et les enseignants les prendront en charge et les mettront en sécurité.
- Téléphoner uniquement en cas d'urgence pour ne pas saturer les réseaux de secours.

LES NUMEROS UTILES

- Sapeurs-pompiers : 18 ou 112
- SAMU : 15
- Mairie : 01 64 83 55 55
- Police municipale : 06 16 99 14 01
- Police nationale : 17
- Urgence sourds et malentendants : 114

Les fréquences à retenir

- France Info (106,2 MHz)
- France Inter (94,9 MHz)
- France Bleu Ile de France : 92.7 (Melun), 103.3 (Fontainebleau)

SE FAIRE CONNAITRE :

- COMME PERSONNE FRAGILE SI VOUS PENSEZ AVOIR BESOIN D'AIDE DANS L'UNE DE CES SITUATIONS
- COMME PERSONNE RESSOURCE SI VOUS POUVEZ AIDER OU PRETER DU MATERIEL.

Voir fiche d'inscription sur le site de la mairie www.ville-la-rochette.fr